



AVIS A LA POPULATION

Cérémonie commémorative de l’ Armistice du 11 novembre 1918

La cérémonie commémorative de l’Armistice 1918 se déroulera le jeudi 11 novembre 2021 à 11h30 au monument aux morts.

Cette grande commémoration nationale doit permettre d’exprimer la reconnaissance de la Nation à tous ses soldats, et notamment à ceux qui ont participé aux opérations extérieures depuis la fin de l’année 2010.

Dans la mesure du possible, je demande aux parents de favoriser la participation de leurs enfants à cette manifestation.

Il sera procédé, comme il est de tradition, à la vente du Bleuet de France dont le produit est destiné à soulager les souffrances des victimes les plus malheureuses des guerres et plus spécialement les pupilles de la Nation, orphelins, veuves et ascendants.

La cérémonie officielle ne fait pas partie des activités soumises au passe sanitaire conformément à l’article 47-1 du décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021.

En revanche, le vin d’honneur qui suivra à C1Plaisir, sera soumis à l’obligation de passe sanitaire.